

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION INCARCÉRÉ EST DANS UN ÉTAT CRITIQUE

Le prisonnier d'opinion Hassan Mshaima, un des 11 dirigeants de l'opposition bahreïnite emprisonnés, continue à être privé de soins de santé adéquats en détention. Ces deux derniers mois, il a été hospitalisé à plusieurs reprises en raison d'une grave détérioration de son état de santé nécessitant une prise en charge en urgence.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte),

La santé du dirigeant de l'opposition **Hassan Mshaima**, 72 ans, s'est détériorée de manière alarmante ces deux derniers mois. Diabétique, ancien malade du cancer, il souffre d'autres pathologies chroniques, notamment de troubles cardiaques. Le 19 octobre 2020, les autorités de la prison de Jaww l'ont transféré à l'hôpital des Forces de défense de Bahreïn car il présentait une très forte hypertension artérielle et des difficultés respiratoires. On lui a dit qu'il fallait qu'il voie un spécialiste pour son diabète et son hypertension artérielle, mais aucun rendez-vous n'a été pris. Sa santé a continué à se dégrader et il a de nouveau été hospitalisé en urgence le 10 novembre 2020, mais il a été renvoyé en prison six heures plus tard environ. Hassan Mshaima a dit à son fils que les médecins pensaient qu'il avait peut-être fait un accident vasculaire cérébral. Le 15 novembre, il a été vu par un cardiologue qui lui a prescrit des médicaments.

Le 13 novembre 2020, le ministère de l'Intérieur [a déclaré](#) que Hassan Mshaima jouissait de tous ses droits, y compris le droit à un accès plein et entier aux soins de santé. Cependant, étant un ancien malade du cancer, Hassan Mshaima a besoin de passer des examens de contrôle régulièrement, comme des tomographies par émission de positons (TEP) tous les six mois. Son dernier examen de ce type remonte à octobre 2019. En outre, cela fait plus de quatre ans qu'il n'a pas vu d'endocrinologue pour son diabète.

Hassan Mshaima a été condamné à la réclusion à perpétuité en 2011, à l'issue d'un procès inique, pour avoir mené des manifestations antigouvernementales de grande ampleur. Douze autres militants de l'opposition ont été condamnés à des peines allant de cinq ans de prison à la réclusion à perpétuité dans le cadre de la même affaire. Deux d'entre eux ont été libérés depuis lors.

Je prie instamment Votre Altesse de libérer Hassan Mshaima immédiatement et sans condition car cet homme est un prisonnier d'opinion, condamné uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et de réunion ; qui plus est, son âge avancé et ses problèmes de santé l'exposent à un risque accru de contracter le COVID-19. Dans l'attente de sa libération, j'appelle Votre Altesse à lui permettre de bénéficier de soins de santé adéquats, notamment de recevoir les médicaments qui lui ont été prescrits et de passer des examens de contrôle réguliers.

Je prie Votre Altesse d'agréer l'expression de ma très haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Hassan Mshaima est le secrétaire général du mouvement al Haq, un groupe d'opposition politique chiite non autorisé. Arrêté le 17 mars 2011, il fait partie des 14 militants de l'opposition qui ont été appréhendés entre le 17 mars et le 9 avril 2011 pendant le soulèvement à Bahreïn. La plupart d'entre eux ont été interpellés en pleine nuit par des groupes d'agents des forces de sécurité qui ont effectué des descentes à leurs domiciles et les ont emmenés dans un lieu inconnu, où ils ont été détenus au secret pendant plusieurs semaines. Beaucoup ont déclaré avoir été torturés pendant leurs premiers jours de détention, alors qu'ils étaient interrogés par des membres de l'Agence nationale de sécurité. Aucun n'a été autorisé à consulter un avocat pendant ces interrogatoires. Certains ont vu leurs représentants légaux lors de leur comparution devant le procureur militaire, avant le procès. D'autres n'ont pu s'entretenir avec eux qu'au moment de la première audience, en mai 2011. C'est aussi à cette occasion qu'ils ont tous revu leurs familles pour la première fois depuis leur arrestation. Le 22 juin 2011, le Tribunal de première instance pour la sûreté nationale, une juridiction militaire, a condamné les militants à des peines allant de deux ans de prison à la réclusion à perpétuité, pour des infractions comprenant la « création de groupes terroristes en vue de renverser la monarchie et de modifier la Constitution ».

Sept de ces 14 militants ont été condamnés à la réclusion à perpétuité : Hassan Mshaima, Abdelwahab Hussain, Abdulhadi al Khawaja, Abdel Jalil al Singace, Mohammad Habib al Miqdad, Abdel Jalil al Miqdad et Saeed Mirza al Nuri. Quatre autres, Mohammad Hassan Jawwad, Mohammad Ali Ridha Ismail, Abdullah al Mahroos et Abdul Hadi Abdullah Hassan al Mukhodher, ont été condamnés à 15 années d'emprisonnement. Enfin, la peine prononcée contre Ebrahim Sharif et Salah Abdullah Hubail al Khawaja s'élève à cinq ans de prison et celle prononcée contre Al Hur Yousef al Somaikh à deux ans.

Le 28 septembre 2011, lors d'une séance qui n'a duré que quelques minutes, la Cour d'appel pour la sûreté nationale, une autre juridiction militaire, a confirmé toutes les déclarations de culpabilité et les peines prononcées à l'encontre des 14 militants. Le 30 avril 2012, la Cour de Cassation de Manama a ordonné leur comparution devant une juridiction civile pour un procès en appel. Le même jour, la Cour a ramené à six mois la condamnation à deux ans de prison qui avait été prononcée contre Al Hur Yousef al Somaikh. Ayant déjà purgé sa peine, il a été libéré immédiatement. Les 13 autres militants ont été maintenus en détention à la prison de Jaww. Leur procès devant une cour d'appel civile a démarré le 22 mai 2012. La Haute cour criminelle d'appel a confirmé leurs déclarations de culpabilité et leurs peines le 4 septembre 2012, et le 6 janvier 2013, la Cour de cassation a confirmé le jugement en appel. Ebrahim Sharif a été libéré le 19 juin 2015 à la faveur d'une grâce royale. Salah al Khawaja a quant à lui été libéré le 19 mars 2016, après avoir purgé sa peine de cinq ans de prison.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR LE PLUS VITE POSSIBLE. DATE LIMITE : 4 février 2021.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Hassan Mshaima (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/7743/2018/fr/>
<https://www.amnesty.org/en/documents/mde11/7743/2018/en/>